

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne suis aucunement au courant des intentions du gouvernement de l'Ontario.

M. MACNAUGHTON: Dois-je comprendre que le gouvernement est d'avis que cette pollicitation ne crée aucun lien légal?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui. Le service juridique de la Couronne nous a renseignés sur ce point.

M. MACNAUGHTON: Permettez que je cite un passage de la lettre du 19 octobre 1956.

Je désire vous informer par la présente lettre que j'ai été autorisé par le gouvernement du Canada à aviser *Canada House (New York) Limited* que le gouvernement du Canada a l'intention de louer deux étages de la Maison du Canada... pour une durée de vingt ans.

Je me souviens que, durant la guerre, des sociétés commerciales canadiennes agissaient sur la foi de pollicitations. Bien entendu, c'était la façon dont nous procédions, mais la pollicitation était considérée comme créant une obligation légale et morale. Même l'exploitation minière de l'uranium s'est faite au moyen de pollicitations. Le gouvernement actuel a-t-il adopté une nouvelle attitude?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Tout ce que je puis dire, pour reprendre ce que j'ai déjà affirmé, c'est qu'on nous a dit que cela ne créait aucun lien.

M. JONES: Monsieur le président, à mon avis, bien qu'il nous soit peut-être loisible d'examiner la légalité de tout ceci, un comité comme le nôtre ne peut porter un jugement définitif sur une question de légalité. Pour ma part, j'ai l'impression que la lettre n'engage pas le gouvernement à adopter une ligne de conduite en particulier. Je ne crois pas qu'il faille pousser la discussion plus loin; à moins que le Comité ne renvoie la question pour plus ample informé.

M. GARLAND: Je serais d'avis, monsieur le président, qu'on donne la parole aux témoins.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous cédon la parole à l'honorable Ray Lawson.

M. GARLAND: Monsieur le président, c'est entendu que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures reste avec nous.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que nous tentons de décider en ce moment.

M. MACNAUGHTON: Nous avons encore besoin de lui.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): C'est juste.

L'honorable Ray Lawson, ci-devant lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario, puis consul général du Canada à New York, est appelé.

Le PRÉSIDENT: Prenez un siège, monsieur Lawson.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, monsieur le ministre, mademoiselle Aitken, mesdames et messieurs, quand j'ai reçu la lettre par laquelle on me demandait de me présenter ici aujourd'hui, je n'étais pas au pays. Je n'ai pu me rendre chez moi, à Oakville, pour y consulter mes dossiers. Malheureusement, ou heureusement, j'ai en main un peu de documentation, et ma mémoire est assez fidèle.

J'ai rédigé un bref exposé dans lequel je me suis efforcé d'aborder avec ordre les différents points. Je sollicite votre indulgence; j'en ai pour dix minutes environ.

L'idée d'une Maison du Canada à New York s'est imposée à moi peu après mon arrivée dans cette ville.